



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr

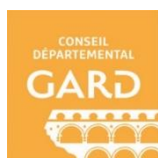


N°02 du 29 Août 2025

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

C'est la
Rentrée

abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal N°2 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 12 Août 2025
À :	9h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°1 de la réunion du Jeudi 17 Juillet 2025.

CHAMPIONNAT SENIORS – RAPPEL REGLEMENTAIRE

Modification de date :

- ✓ Pour tout changement de date et d'horaires (Art 91 Alinéa 2).



- ✓ Faire la demande via Foot Club dans les délais (6 jours franc avant la date du match).
- ✓ Justifier un motif légitime.
- ✓ Obtenir l'accord du club adverse dans les délais (6 jours franc avant la date du match).
- ✓ **Si une de ces conditions n'est pas remplie la rencontre est maintenue à la date et horaire initiale.**

Indisponibilité d'installation prolongée :

- ✓ En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée le calendrier ne peut être modifié.
- ✓ Le club concerné doit dans ce cas disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition.
- ✓ **Aucune rencontre ne sera reportée ou inversée.**

CHAMPIONNAT SENIORS – MODIFICATIONS

Dépt 1 :

Suite au mail du président de l'E.S BARJAC demandant que les rencontres de son équipe de D1 se jouent à 15h30 pour des problèmes de vestiaires (l'équipe 2 jouant à 12h00).

➤ La commission émet un avis favorable pour les périodes hivernales, l'éclairage du stade de Barjac étant homologué E6.

Les rencontres de D1 de l'E.S BARJAC sont fixées toute la saison à 15h30 (Art 15 de RG).

Dépt 4 :

Suite à demande d'engagement de l'équipe de R.C. ST LAURENT ARBRES.

➤ La commission émet un avis favorable.

Elle sera affectée en **D4 Poule B** à la place de E.S BARJAC 2 qui est affectée en poule A à la place de l'exempt.

Dépt 4 :

Suite à la demande d'engagement de l'équipe d'O. FOURQUÉSIE 2, (refus à la clôture des engagements).

➤ La commission émet un avis favorable.

Elle sera affectée en **D4 Poule C** à la place de l'exempt.

Dépt 4 :

Suite à demande d'engagement de F.C MILHAUD d'une équipe réserve.

➤ La commission émet un avis favorable.

Elle sera affectée en **D4 Poule B** à la place de l'exempt.



✓ Suite à ces trois engagements les trois Poule de D4 sont complètes, plus aucun engagement ne sera accepté par la commission.

COUPE GARD LOZÈRE SENIORS 2025/2026

ORGANISATION GENERALE :

- ✓ 86 Clubs sont engagés dans la compétition pour la saison 2025/2026 (99 saison 2024/2025).
- ✓ 5/R1 – 4/R2 – 10/R3 – 11/D1 – 16/D2 - 29/D3 -11/D4).
- ✓ Les clubs de R1 - R2 - R3 entreront en compétition au 1/32^{ème} de finale (Art 5-3 du règlement Coupe Gard Lozère Annexe 3).
- ✓ Les Clubs de D1 entreront également en compétition au 1/32^{ème}.
- ✓ 56 Clubs disputeront le tour de cadrage le 24 Novembre 2025.

TOUR Cadrage: Le 16 Novembre 2025 :

Le tirage au sort intégral non géographique sera effectué le 23 Octobre 2025.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé sauf si plus d'une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 5.c du règlement de la Coupe Gard Lozère).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.

✓ 22 Matches disputés par 44 clubs / 12 clubs exempts du cadrage + 19 clubs de ligue exempts + 11 clubs de D1 exempts.

Participeront à ce tour :

- ✓ 11 clubs de D4
- ✓ 29 clubs de D3
- ✓ 16 clubs de D2

1/32^{ème} de Finale: Le 05 Janvier 2026 :

✓ 32 Matches disputés par 64 Clubs / (les 22 vainqueurs du cadrage + les 12 Exempts du cadrage + 11 clubs de D1 + 19 clubs LFO (R1-R2-R3).



COUPE ANDRÉ GRANIER 2025/2026

✓ À ce jour 32 équipes se sont engagées, **clôture des engagements le 30 Août 2025.**
L'organisation générale de cette compétition sera précisée ultérieurement.

COUPE OCCITANIE – ORGANISATION GENERALE

✓ 51 Clubs du District Gard Lozère sont engagés dans la compétition pour la saison 2025/2026 (5/R1 – 4/R2 – 10/R3 - 9/D1 – 7/D2 – 12/D3 – 4/D4) contre 57 en 2024/2025.
✓ 46 Clubs disputeront les premiers tours.
✓ 5 Clubs évoluant en R1 intégreront la compétition au dernier tour Départemental (Art 68 du règlement de la Coupe Occitanie).

(LE GRAU DU ROI - NIMES OL - F.C VAUVERT - AV.S ROUSSON – U.S.S AIGUES MORTES).

✓ Les clubs de ligue R2 – R3 intégreront la compétition au Tour 2 (4/R2 – 10/R3).

Concernant la **Coupe Occitanie SENIORS**, les dates des tours organisés par les districts devront impérativement être calées sur celles de la Coupe de France (Notification de la CRGC de la LFO).

En conséquence les clubs qui auraient leurs équipes qualifiées pour les deux compétitions se verront dans l'obligation de jouer leur rencontre de Coupe Occitanie en semaine **à une date fixée par la commission** sur un terrain avec éclairage homologué minium **E7**.

Tour 1 : Le 28 Septembre 2025 :

- 10 Matches disputés par 20 clubs + 12 clubs exempt.

Tour 2 : Le 12 Octobre 2025 :

➤ 18 Matches disputés par les 10 vainqueurs du tour 1 + les 12 clubs exempt + les 14 clubs de R2-R3 soit (36 équipes).

Tour 3 : Le 26 Octobre 2025 :

- 9 Matches disputés par les 18 vainqueurs du Tour 2 soit (18 équipes).

Finale Départementale : Le 16 Novembre 2025 :



- 7 Matches disputés par les 9 vainqueurs du Tour 3 + les cinq clubs de R1 (soit 14 équipes).

Les sept vainqueurs qualifiés pour la Phase régionale.

**Le tirage au sort intégral du premier tour non géographique sera effectué le
Jeudi 18 Septembre à 15h00 au siège du District Gard Lozère.**

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si au moins une division les sépare, la rencontre est alors inversée. (Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but. (Art 69.1 du règlement de la Coupe Occitanie).

Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant (Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°01 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Mercredi 13 Août 2025

A : 14H00

Président: MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Absent excusé :

Vu l'absence de Mr Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les membres présents nomment Mr Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°45 du 10.07.2025



INFORMATIONS DONNEES - RETOURS COMMISSIONS CSR, DISCIPLINE, APPEL

CSR DISCIPLINAIRE du 03.07.2025

U19 D1 POULE B

ES LES 3 MOULINS/ST GILLES du 22.03.2025

(voir décision sur Foot club)

EVOCATION DU COMITE DE DIRECTION du 10.07.2025

COMMISSION DES JEUNES PV N°41 du 05.06.2025

Equipe du FC BERNIS rétrogradée de deux divisions pour la saison 2025/2026 (U15D1 vers U15D3)

APPEL REGIONAL du 15.07.2025

U15 D1

ENT PERRIER VERGEZE/US TREFLE du 11.05.2025

(Voir décision sur Foot Club).

APPEL REGIONAL du 21.07.2025

COUPE GARD LOZERE U19

N. ATHLETIC/RAIA du 29.05.2025

(voir décision sur Foot club) **avec interdiction participation en COUPE GARD LOZERE U19 pour la saison 2025/2026**

APPEL DISCIPLINAIRE du 01.08.2025

COUPE GARD LOZERE U19

FOOT TERRE DE CAMARGUE/VEZENOBRES CRUVIERS du 12.04.2025

(voir décision sur Foot Club)

INACTIVITES CLUBS SAISON 2025/2026

- AS CAISSARGUES : catégorie U16/U17
- ST MARTIN DE VALGALGUES : catégorie U18/U19
- AS VENEJEAN : catégorie U18/U19
- ES ST JEAN DU PIN : catégorie U14/U15



- RAIA ALES : catégorie U18/U19
- N. GAZELEC : catégorie U18/U19
- ST MARTIN VALGALGUES : catégorie U16/U17
- US VALLABREGUES : catégorie U16/U17
- US PEYROLAISE : catégories U14/U15 et U16/U17
- US CALVISSON : catégorie U18/U19.

ACCESSIONS ET DESCENTE (REPECHAGES)

➤ Accession U15D2 vers U15D1

Suite à la non activité de l'équipe de ST JEAN DU PIN, la commission repêche l'équipe de N. CHEMIN BAS (ART 93.1)

L'équipe de N. PISSEVIN VALDEGOUR a refusé l'accession (mail du 12.08.2025)

➤ Accessions U15D3 vers U15D2

L'équipe de US MONOBLET dans son mail du 25.07.2025 refuse l'accession en U15D2 et souhaite le maintien en U15D3.

L'équipe de OL ST HILAIRE dans son mail du 29.07.2025 refuse l'accession en U15D2 en remplacement de l'équipe de US MONOBLET et souhaite son maintien en U15D3.

L'équipe de AEC ST GILLES dans son mail du 29.07.2025 accepte l'accession en U15D2 en remplacement de l'équipe de US MONOBLET.

➤ Accession U14 TERRITOIRE vers U15D2

L'équipe de BEAUCAIRE 3 accèdent en U15D2 suite au remplacement de l'équipe de CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN classé en 7^{ème} position (décision PV TECHNIQUE N°08 du 27.06.2025).

➤ Descente U15D2 vers U15D3

Suite décision comité directeur du 10.07.2025, l'équipe de FC BERNIS est rétrogradée de deux divisions vers U15D3.

➤ Accession U17D2 vers U17D1

Suite au refus de l'équipe de ES PAYS D'UZES du maintien en U17D1, l'équipe de US TREFLE remplace ES PAYS D'UZES en U17D1. (art 93.1)



Refus de l'équipe de AS CAISSARGUES pour engagement en U17D1 (équipe inactive).

COUPE OCCITANIE 2025/2026

La COUPE OCCITANIE débutera les 6 et 7 SEPTEMBRE 2025.

Les ententes sont autorisées pour disputer cette COUPE.

CALENDRIER 2025/2026 (voir annexe site du District, documents)

Reprises :

U19 à U15 : 1^{ère} journée les 13 et 14 SEPTEMBRE 2025

U16 TERRITOIRE : 1^{ère} journée le 13 SEPTEMBRE 2025

U14 TERRITOIRE : 1^{ère} journée le 5 OCTOBRE 2025

RAPPELS CLUBS

Les pré engagement sont en ligne sur FOOT CLUB à compter de ce jour. Les équipes concernées doivent signaler leur ACCORD ou REFUS suivant leurs desideratas.

La fin des engagements pour toutes les catégories est fixée au SAMEDI 16 AOUT 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
MR Patrick AURILLON

LE PRESIDENT,
MR Jean Marie TASTEVIN.



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°02 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Mardi 19 Août 2025

A : 9H00

Président : MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°01 du 13 Août 2025.



ACCESSION ou RETROGRADATION (REPECHAGE)

➤ Accession U15 D3 vers U15 D2

Suite à la rétrogradation de l'équipe de US BERNIS en U15 D3, l'équipe de N. SOLEIL sera repêché en U15 D2 (PV N°25 du 16.01.2025) ART.11 BIS Annexe14

INACTIVITES CLUBS SAISON 2025/2026

➤ AS BAGARD (CATEGORIE U16/U17)

COUPE OCCITANIE 2025/2026 (ORGANISATION GENERALE)

La COUPE OCCITANIE débutera les 6 et 7 SEPTEMBRE 2025.

Les ententes sont autorisées pour disputer cette COUPE.

CATEGORIE U18/U19 :

Pas de tour de cadrage, gérée par la LIGUE OCCITANIE.

CATEGORIE U16/U17

- U17 R1 : N. ACADEMIE, OL ALES, N. MAS DE MINGUE, SBFC BEAUCAIRE.
- U16R1 : NIMES OL.

Ces 5 équipes intègrent le dernier tour de District (FINALE DEPARTEMENTALE)

1^{ER} tour : Le samedi 06 septembre 2025 (20 équipes + 5 Ligue)

- 2 rencontres seront programmées dont 16 EXEMPTS
- + 5 équipes Ligue.

2^{ème} tour : Le samedi 18 Octobre 2025

- 9 rencontres avec 18 équipes District



- 5 équipes Ligue

3^{ème} tour : Le samedi 1^{er} Novembre 2025

➤ Supprimé.

4^{ème} tour : FINALE DEPARTEMANEL le dimanche 6 Décembre 2025

- 9 Equipes qualifiées + 5 équipes Ligue
- 14 rencontres (TOTAL 7 EQUIPES QUALIFIEES PROCHAIN TOUR LIGUE)

CATEGORIE U14/U15

1^{er} tour : le 7 Septembre 2025 (24 équipes + 5 Ligue)

- 2 rencontres seront programmées dont 20 équipes exemptées
- + 5 équipes de LIGUE

2^{ème} tour : le 19 octobre 2025

- 11 rencontres avec 22 équipes District
- 5 équipes LIGUES

3^{ème} tour : le 02 Novembre 2025

- Supprimé.

4^{ème} tour : le 7 Décembre 2025 (FINALE DEPARTEMENTALE)

- 11 équipes District + 5 équipes Ligue
- 16 rencontres (TOTAL 8 EQUIPES QUALIFIEES PROCHAIN TOUR LIGUE)

TIRAGES 1^{ER} TOUR COUPES OCCITANIE



U16/U17 et U14/U15

Les tirages du 1^{er} tour DISTRICT ont été effectués ce mardi 19.08.2025 au siège du District en présence de la COMMISSION DES JEUNES et de MR F. D'ANNA Président du DISTRICT GARD LOZERE

U16/U17

ST CHRISTOL LES ALES/CALVISSON
CENDRAS/ST PRIVAT DES VIEUX

Rencontres se joueront le samedi 6 septembre 2025 à 15H00

U14/U15

UCHAUD/MARGUERITES
EP VERGEZE/FOURQUES.

Rencontres se joueront le dimanche 7 septembre 2025 à 10H00

COMPOSITION DES POULES SAISON 2025/2026

La commission valide les compositions de poules comme suit :

U18/U19 D1

POULE A

CA BESSEGES
CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN
FC MOUSSAC
N. CASTANET
N. ATHLETIC CLUB PISSEVIN
GC QUISSAC
AS ST CHRISTOL LES ALES
ES SUMENE

Total : 8 équipes.



U18/U19 D1

POULE B

ST BEUCAIRE FC

OC BELLEGARDE

US GARONS

FC LANGLADE

ES LE GRAU DU ROI

N. LASSALIEN

AS POULX

AEC ST GILLES

Total : 8 Equipes.

U16/U17 D1

POULE UNIQUE

FOOT TERRE DE CAMARGUE

FC BAGNOLS PONT

RC GENERAC

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

N. GAZELEC

N. LASSALIEN

N. ATHLETIC PISSEVIN

AS POULX

AS ROUSSON

US SOMMIERES

AS ST CHRISTOL LES ALES

AS SAINT PRIVAT

Total : 12 Equipes.



U16/U17 D2

POULE UNIQUE

ENT LES TROIS MOULINS
US BOUILLARGUES
FC CALVISSON
US MONOBLET
N. CASTANET
N. LASSALIEN
RC SAUVETERRE
AEC ST GILLES
ENT PERRIER VERGEZE
AS VERS
ENT AIMARGUES CABASSUT

Total : 11 Equipes.

U16/U17 D3

POULE A

OC BELLEGARDE
FC BERNIS
OL FOURQUES
ES MARGUERITTES
ESPERANCE NIMOISE
EFC ST GILLES
GC UCHAUD
FC PAYS D UZES
AS VENEJEAN
AS SOMMIERES

Total : 10 Equipes.



U16/U17 D3

POULE B

AS CENDRAS

FC VAL DE CEZE

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD

FC MOUSSAC

GC QUISSAC

RIBAUTE LES TAVERNES

FC SALINDRES

OL ST HILAIRE LA JASSE

AS ST PAULET

Total : 10 Equipes.

U14/U15 D1

POULE UNIQUE

FOOT TERRE DE CAMARGUE

OL ALES EN CEVENNES

FC BAGNOLS PONT

ST BEUCAIRE FC

FC CALVISSON

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

SC MANDUEL

N. GAZELEC GARDOIS

N. CHEMIN BAS

US SOMMIERES

ENT SPORTIVE UZES

AS VERS

Total : 12 Equipes.



U14/U15 D2

POULE A

SC ANDUZE

PAYS VIGAN

LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD

ENT MARGUERITTES

AS POULX

OC REDESSAN

VEZENOBRES CRUVIERS

AEC ST GILLES

Total : 8 équipes

U14/U15 D2

POULE B

FOOT TERRE DE CAMARGUES

OL FOURQUES

FC CABASSUT

FC LANGLADE

N. LASSALIEN

ATHL PISSEVIN VALDEGOUR

EP VERGEZE

N.SOLEIL LEVANT

Total : 8 équipes

U14/U15 D3

POULE A

FC VAL DE CEZE

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

US MONOBLLET

US PUJAUT

AS ROUSSON

RC SAUVETERRE

AS ST CHRISTOL LES ALES



ES SUMENE

OL SAINT HILAIRE LA JASSE

Total : 9 équipes

U14/U15 D3

POULE B

OC BELLEGARDE

FC BERNIS

US GARONS

ENT MARGUERITTES

GC QUISSAC

US SOMMIERES

GC UCHAUD

FC VAUVERT

ST LAURENT DES ARBRES

Total : 9 équipes

U14/U15 D4

POULE A

AS BAGARD

AS CENDRAS

FC DOMESSARGUES

LES MAGES ST AMBROIX SEDISUD

FC MOUSSAC

GC QUISSAC

ENT. RIBAUTE LES TAVERNES VATAN

FC SALINDRES

AS ST PRIVAT DES VIEUX

Total : 10 équipes

U14/U15 D4

POULE B

AS BEAUVOISIN



US BOUILLARGUES
AS CAISSARGUES
FC CALVISSON
ALL FIVE ACADEMIE
SO LA CALMETTE
N. CHEMINOTS NIMOIS
FC PAYS UZES
SAINT MARTIN VALGALGUES

Total : 9 équipes

U14/U15 D4

POULE C

ENT RHONE GARDON
FC CANABIER
CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN
ESPERANCE SPORTIVE DE NIMES
ENT ROCHEFORT SIGNARGUES
AS ST PAULET DE CAISSON
ENT SPORTIVE PAYS D UZES
N. CASTANET

Total : 8 équipes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON

LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°03 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 28 Septembre 2025

A : 9H00

Président : MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°02 du 19.08.2025.



ACCESSION ou RETROGRADATION (REPECHAGE)

➤ Accession U17D3 vers U17D2

L'équipe du FC BERNIS accède en U17D2 pour la saison 2025/2026. Au vu du classement 2^{ème} et 3^{ème} à égalité avec l'équipe de RC SAUVETERRE,

Au vu du nombre d'équipes engagées pour la saison en U17D2, la commission des jeunes a décidé de faire accéder l'équipe du FC BERNIS en U17D2 (total équipes engagées 12).

U16/U17 D2

POULE UNIQUE

ENT LES TROIS MOULINS
US BOUILLARGUES
FC CALVISSON
US MONOBLÉ
N. CASTANET
N. LASSALIEN
RC SAUVETERRE
AEC ST GILLES
ENT PERRIER VERGEZE
AS VERS
ENT AIMARGUES CABASSUT
BERNIS FC
FC LE VIGAN

Total : 13 Equipes.

L'équipe de RC ST LAURENT DES ARBRES a fait une erreur lors des pré engagements et ceux sont inscrit en U16 TERRITOIRE. Suite à un courrier du 22.08.2025, nous avons supprimé l'équipe U16 TERRITOIRE engagée à tort, et avons rajouté l'équipe en U16/U17 D3.

U16/U17 D3

POULE A

OC BELLEGARDE
OL FOURQUES



ES MARGUERITTES
ESPERANCE NIMOISE
EFC ST GILLES
GC UCHAUD
FC PAYS D UZES
AS VENEJEAN
AS SOMMIERES
RC ST LAURENT DES ARBRES

Total : 10 Equipes.

ENGAGEMENTS APRES DATE LIMITE

U18/U19

Par mail du 25.08.2025, le club de STE BARBE LA GRAND COMBE (500257) s'engage en U18/U19 pour la nouvelle saison.

L'équipe est affectée à la poule A.

U16/U17 D2

Par mail du 26.08.2025, le club du FC LE VIGAN (551688) s'engage en U16/U17D2 poule unique pour la nouvelle saison.

U14/U15 D4

Par mail du 28.08.2025, le club de EMULATION LE GRAU DU ROI (503235) s'engage en U14/U15D4 poule a pour la nouvelle saison.

La saison 2024/2025, le club était en ENTENTE avec la GRANDE MOTTE et engagée en U14/U15D2 PHASE 2 (DISTRICT HERAULT) classé 6^{ème} en championnat et n'est pas reconduite pour la nouvelle saison.

La saison 2023/2024, le club avait engagé une équipe en ENTENTE avec LA GRANDE MOTTE et engagée en U14/U15D2 (DISTRICT HERAULT) classé 8^{ème} en championnat HERAULT.

La commission des jeunes a fait application du règlement, et décide d'engager l'équipe en U14/U15D4 poule C.



CALENDRIER GENERAL (MODIFICATIONS U14T)

U14T

Vu le nombre d'équipes engagés en U14TERRITOIRE, le calendrier a modifié les dates en U14TERRITOIRES (voir ANNEXE PV). Début du Championnat le 21 Septembre 2025.

COMPOSITION DES POULES U14 ET U16 TERRITOIRE 2025/2026

U16 TERRITOIRE

BEUCAIRE SBFC 2

FC CALVISSON

GROUPEMENT CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

MANDUEL SC

ES MARGUERITTES

N. GAZELEC

N. CHEMIN BAS

N. SOLEIL LEVANT

N. ACADEMIE 3

US PUJAUT

EP VERGEZE

EFVEZENOBRES CRUVIERS

Total : 12 équipes.

ATTENTION : un contrôle sera fait J-7 jours avant le début du championnat concernant les licenciés de chaque équipe. Les commissions des Jeunes et Technique se réserveront le droit de supprimer l'engagement en cas de non-conformité au règlement.

U14TERRITOIRE

BAGNOLS PONT

BEUCAIRE SBFC

GROUPEMENT CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN

MARGUERITTES



N. GAZELEC 2
N. SOLEIL LEVANT
N. MAS DE MINGUE
AS ROUSSON
AS ST PRIVAT DES VIEUX
GC UCHAUD
FC VAUVERT
EP VERGEZE
EF VEZENOBRES CRUVIERS

Total : 13 équipes.

ATTENTION : un contrôle sera fait J-7 jours avant le début du championnat concernant les licenciés de chaque équipe. Les commissions des Jeunes et Technique se réserveront le droit de supprimer l'engagement en cas de non-conformité au règlement.

COUPES GARD LOZERE JEUNES (1^{er} tour)

U18/U19

16 Equipes engagées.

1^{ER} TOUR (8^{ème} de finale) **le Samedi 7 Février 2025 à 15H00.**

U16/U17

42 Equipes engagées

1^{er} TOUR (cadrage) **le samedi 28 Septembre 2025 à 15H00.**

20 équipes + 22 équipes exemptées.

10 rencontres.

U14/U15

63 Equipes engagées

1^{ER} TOUR (cadrage) **le dimanche 28 Septembre 2025 à 10H00.**

62 équipes + 1 équipe exemptée.

31 rencontres.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON

LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.



Les commissions gestionnaires des compétitions ont la faculté de fixer les rencontres lors de weekend libre et en semaine, y compris les matchs remis ou à rejouer



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal N° 1 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	21/08/25
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	Mme Martine JOLY ,Mrs Michel COLLADO, Léo INNIANTONI
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCACK, Françoise GEBELIN, Jean DELFIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 32 du 13/05



Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Dispositif :	U6 (2020)	U6/U7 (2020/2019)	U8 (2018)
Catégories de licence autorisées :	U6G / U6F U7F	U6G / U7G U6F U7F / U8F	3 U7 (F ou G) U8G U8F U9F
Dispositif :	U8/U9 (2018/2017)	U10 (2016)	U10/U11 (2015/2016)
Catégories de licence autorisées :	3 U7 (F ou G) U8G / U9G U8F / U9F / U10F	3 U9 (F ou G) U10G / U10F / U11F	3 U9 (F ou G) U10G / U11G U10F / U11F / U12F
Dispositif :	U12 (2014)	U12/U13 (2013/2014)	U10/U11 Féminines
Catégories de licence autorisées :	U13F / U12F U12 G 3U11 G/ F	U14F / U13F / U12F / U13 G / U12G 3 U11 G / F	U10 F /U11 F /3 U9 F

Championnat U12/U13

U12/U13

Pour la saison 2025/2026 : 2 Phases seulement

Une 1er Phase du 13 Septembre au 13 Décembre (matchs aller simple – 9 Journées)

Une 2em Phase du 10 Janvier au 11 Avril (matchs aller simple – 9 journées)



A NOTER :
JOURNEE DES CAPITAINES U13 LE SAMEDI 8 NOVEMBRE DE 9H00 à 13H00

ATTENTION DEFIS OBLIGATOIRES AVANT CHAQUE RENCONTRE

En Phase 2 un Inter District avec l'Hérault (5 équipes) A VOIR

FESTIVAL PITCH U13 :
1^{er} tour Festival PITCH -18 Octobre 2025 (U12/U13)
2^{ème} tour Festival PITCH -21 Février 2026 (U12/U13)
Finale Départementale PITCH - Samedi 28 Mars 2026 (16 équipes)
Finale Régionale PITCH - 2 Mai et 3 Mai 2026
FESTIVAL FOOT U13 PITCH DISTRICT (engagement automatique)

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

U12

Pour la saison 2025/2026 : 3 Phases

Développement

1^{ère} Phase du 20 Septembre au 1 Novembre (matchs aller simple – 7 journées)

Intermédiaire et Loisir

1^{ère} Phase du 20 Septembre au 11 Octobre (matchs aller simple – 3 journées)

Développement, Intermédiaire et Loisir

2^{ème} Phase du 8 Novembre au 13 Décembre (matchs aller simple – 5 journées)

3^{ème} Phase du 17 Janvier au 11 Avril (match aller simple – 8 journées)

ATTENTION DEFIS OBLIGATOIRES AVANT CHAQUE RENCONTRE

CHALLENGE JEAN PIERRE ROUX U12 (engagement automatique)

1^{er} tour Samedi 10 Janvier 2026



2 ème tour Samedi 21 Février 2026

FINALE JP ROUX le Samedi 18 Avril 2026 (lieu à définir) (8 équipes qualifiées pour la finale)

Dates Inter District U12 avec l'Hérault (5 Equipes) : A VOIR

Foot Animation - U10 à U11/U11

U10 (foot à 8)

6 Rotations (voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – compétitions)

U10/U11 (foot à 8)

6 Rotations (voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – compétitions)

Composition de poules Développement, Intermédiaire et Loisir sur toute la SAISON 2025/2026(U10/U11 et U10)

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U10/U11 Développement
(voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – Compétitions)

Foot Animation - U6 à U8/U9

U6 : (foot à 4)

3 Rotations Récréatives et Festives

U6/U7 : (foot à 4)

4 Rotations

U8 : (foot à 5)

5 Rotations

U8/U9 : (foot à 5)

5 Rotations

Composition de poules Développement, Intermédiaire et Loisir sur toute la SAISON 2024/2025(U8/U9 Uniquement)

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement
(voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – Compétitions)



Foot Animation - FEMININES

FOOT FEMININ :

Pour la **Saison 2025/2026** la commission va essayer de faire une pratique du **football uniquement féminin** (plateaux) en **U10/U11** (U10-U11-3 U9) et en **U7/U8/U9 3 Rotations** pour la saison (si assez d'équipes)
U12/U13 F

Un championnat sera organisé avec les équipes engagées
Championnat sur la saison (matches aller/retour) Dates à définir si championnat

RAPPEL DE LA COMMISSION

POUR L'ORGANISATION DE VOS TOURNOIS

TOURNOIS : ACCORD OBLIGATOIRE DU DISTRICT

(Sans Accord : responsabilité du président en cas de problèmes)

Les réunions des Commissions FOOTBALL ANIMATION et FEMININES auront lieu le jeudi de 9H00 à 11H00.

A TOUS BONNE SAISON 2025 / 2026
La Commission Foot Animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal N° 2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	27/08/25
À :	10h dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO. Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 1 du 20/08

Rappel

Le calendrier foot animation est en ligne sur le site du District : Documents puis Compétitions



UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

Équipes repêchées en U12/U13 Chapitre 7 des Règlements Généraux
Règlement U13 à 8 Annexe 20 bis Art 1 Alinéa 1

D2 vers D1 : Aimargues 1 et Le Grau du ROI 1

D3 vers D2 : Rochefort 1 et Calvisson 2

D4 vers D3 : All Five 1 – Vauvert 2 - Uchaud 2 - Cendras 1 – Rodilhan 1 - Redessan 2- Rochefort 2

En Annexe : Composition des Poules



Règlement Compétition : Championnat U13 à 8 Annexe 20 et 20 Bis

Championnat U12

U12 Développement

Equipes : Nîmes Ol – Ales - Beaucaire - Mas de Mingue – Marguerittes – Academie Univers - N Lasallien – Langlade

U12 Intermédiaire et Loisir

En Annexe : Composition des Poules

Règlement Compétition : Championnat U13 à 8 Annexe 22 et 22 Bis

Foot Animation - U10 à U10/U11

Voir le calendrier des dates sur le site du District Rubrique Documents.

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement

Foot Animation - U6 à U8/U9

Journée de Rentrée du foot à 5

Samedi 13 septembre à Redessan (1 Equipe par Club)

U8 Rendez-vous à 9h45 (10h/12h) U9 Rendez-vous à 13h45 (14h/16h)

Fiche à télécharger sur le site du District

Dates FUTSAL U6 2025/2026

Samedi 29 Novembre (16h30)

Samedi 13 Décembre (16h30)

Samedi 10 Janvier (16h30)

Voir le calendrier des dates sur le site du District Rubrique Documents.



Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement

Foot Animation - FEMININES

U12/U13 F

7 Equipes engagées : Pissevin – Laudun -Margueritte -Aec St Gilles -Chemin Bas -3 Moulins - Vergeze
1er Tour Pitch : 14 Février 2026

Dates (aller/retour)

Aller : 4-11 / 10 . 8- 15 – 22 /11 . 6-13/12 . 29/11 Rattrapage

Retour : 17-24-31 /01 . 7/02 . 14/03 . 4-11/04 . 21/03 Rattrapage

1er Tour Pitch : 14 Février 2026

RAPPEL DE LA COMMISSION

POUR L'ORGANISATION DE VOS TOURNOIS

TOURNOIS : ACCORD OBLIGATOIRE DU DISTRICT en faire la demande au district (document à télécharger sur le site du district)

(Sans Accord : responsabilité du président en cas de problèmes)

LA COMMISSION TIENDRA SES REUNIONS LE JEUDI MATIN DE 9H00 à 11H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La secrétaire de séance

Nadine GRECO

EN ANNEXE La Composition des Poules PHASE

2025 / 2026 Phase 1		
Poules D1		
	A	B
1	NIMES OL 1	BAGN PONT 1
2	ALES 1	BEAUCAIRE 1
3	BAGN PONT 2	NIMES OL 2
4	AIMARGUES 1	ALES 2
5	ST PRIVAT 1	MARGUERIT 1
6	ACADEMIS 1	S LEVANT 1
7	ANDUZE 1	UZES 1
8	VAUVERT 1	ROUSSON 1
9	PISSEVIN 1	M DE MINGUE 1
10	REGORDANE 1	LE GRA DU ROI

Poules D2			
	A	B	C
1	ST J DU PIN 1	UCHAUD 1	FOURQUES 1
2	BARJAC 1	ES NIMOISE 1	REDESSAN 1
3	LES MAGES 1	S LEVANT 2	POULX 1
4	VEZENOBRES 1	CALVISSON 1	BELLEGARDE 1
5	MONOBLET 1	CABASSUT 1	PUJAUT 1
6	ST MARTIN 1	CHEMIN BAS 1	BEAUCAIRE 2
7	ST CHRISTOL 1	VERGEZE 1	ROCHEFORT 1
8	CALVISSON 2	AEC ST GILL 1	LASALLIEN 1
9	CAVILLARGUE 1	GAZELEC 1	MARGUERIT 2
10	TREFLE 1	GENERAC 1	LAUDUN 1

Poules D3

	A	B	C
1	TER DE CAM 1	TER DE CAM 2	UZES 2
2	LANGLADE 1	DOMESSARG 1	LAUDUN 2
3	BEAUVOISIN 1	ROUSSON 2	REDESSAN 2
4	CAISSARGUE 1	BAGARD 1	VENEJAN 1
5	ALL FIVE 1	QUISSAC 1	ROCHEFORT 2
6	GARONS 1	ST HILAIRE 1	VERS 1
7	VAUVERT 2	CENDRAS 1	RH GARDON 1
8	UCHAUD 2	LA CALMETTE 1	VAL DE CEZE 1
9	BOUILLARGU 1	RODILHAN 1	ST LAURENT 1
10	METROPOLE 1	ACADEMIS 2	3 MOULINS 1

Poules D4

	A	B	C	D	E
1	LE VIGAN 1	CENDRAS 2	ST PAULET 1	ST PAULET 2	AIMARGUES 2
2	MOUSSAC 1	FC PA UZES 1	BEAUCAIRE 3	BEAUCAIRE 4 F	N CHEMINOT 1
3	ANDUZE 2	SALINDRES 1	THEZIER 1	MANDUEL 2	BERNIS 1
4	BAGARD 2	RIBAUTES 1	CANABIER 1	FOURQUES 2	CASTANET 1
5	ST HIPPO 1	LA CALMETTE 2	SAUVETERRE 1	PISSEVIN 2	CABASSUT 2
6	QUISSAC F	ST MARTIN 2	PUJAUT 1	RH GARDON 2	MANDUEL 1
7	LE S MAGES 2	CHAMBORIGA 1	REMOULINS 1	AEC ST GILL 2	3 MOULINS 2
8	TREFLE 2	LES MAGES 3	CAVILLARGUE 2	ES ST GILLOIS 1	LASALLIEN 2
9	CANAULES 1	ST QUENTIN 1	VALLABREGU 1	LE CAILAR 1	MILHAUD 1
10					



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Commission départementale du Statut de l'Arbitrage Procès verbal n°1

Réunion du :	20 Août 2025
À :	14h30 – Réunion dématérialisé (téléphonique)
Présidence :	M. Christian BOUTADE
Présents :	MM. Claude BOUILLET, François ESPADA,
Assiste à la réunion :	M. Georges DAGANI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).

Application de l'article 45

La Commission,
Considérant que l'article 45 du Statut de l'Arbitrage précise que le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions,

Considérant que l'article 160 alinéa 2 des Règlements Généraux précise qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum,

Considérant qu'il découle de cet article que la licence frappée du cachet « mutation » pour ce joueur supplémentaire ne peut être enregistrée qu'en période normale au sens de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF,

Rappelant que la liste des équipes concernées par l'application dudit article 45 a été publiée dans le PV n° 6 de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 24.06.2022,

Après réception des documents pour chacune des équipes concernées,

ARRÊTE, sous réserve de procédures en cours, la liste des équipes concernées pour obtenir un muté supplémentaire comme suit :

Clubs concernés	Type et date de réception du document	Catégorie	Série	Numéro d' équipe
503353 – ST.O.AIMARGUES	14/08/25	1 muté suppl en Seniors	D 2 poule B	2
500377 – ENT PERRIER VERGEZE	25/07/25	1 muté suppl U 20	Régional	1
551430 – U.S.DU TREFLE	13:08:25	1 MUTE SUPPL U18 féminine	Territoire	1
503269 – A.S.BEAUVOISIN	04/08/25	1 muté suppl Seniors	D 3 POULE D	1
A.S.DE CAISSARGUES	14/08/25	1 muté suppl Seniors	D 2 Poule B	1

526898 – O.C.REDESSAN	14/08/25	1 muté suppl Seniors	D 3 Poule B	2
518431 – A.S.ST CHRISTOL LEZ ALES	29/07/25	1 muté suppl Seniors	D 2 Poule B	1
547384 - SALINDRES FC	04/08/25	1 muté suppl Seniors	D 3 Poule A	1
521674 – A.S.ST PAULET DE CAISSON	04/08/25	1 muté suppl Seniors	D 3 Poule B	1
553073 – O.ST HILAIRE/LA JASSE	30/07/25	1 muté suppl seniors	D 2	1
503150 - C.S.CHEMINOT NIMOIS	29/07/25	1 muté suppl en U 14		1
521883 – S.C.MANDUELLOIS	14:08/2025	1 muté suppl seniors	D 3 Poule C	1
514959 – GAZELEC .S GARDOIS	10/07/25	1 muté suppl en U 17	D 1	1
LA VAUNAGE	Non renseigné			

La Commission,

Considérant que l'article 45 du Statut de l'Arbitrage précise que si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation », ces mutés supplémentaires étant utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions,

Considérant que l'article 160 alinéa 2 des Règlements Généraux précise qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum,



Considérant qu'il découle de cet article que les licences frappées du cachet « mutation » pour ces joueurs supplémentaires ne peuvent être enregistrées qu'en période normale au sens de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF,

Rappelant que la liste des équipes concernées par l'application dudit article 45 a été publiée dans le PV n°6 de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 24.06.2022,

Après réception des documents pour chacune des équipes concernées,

ARRÊTE, sous réserve de procédures en cours, la liste des équipes concernées pour obtenir deux mutés supplémentaires comme suit :

Clubs concernés	Type et date de réception du document	Catégorie	Série	Numéro d' équipe
551488 – STADE BEUCAIROIS 30	06/08/25	2 mutés Suppl seniors	Régional 3	2
581698 – MOUSSAC F.C	04/08/25	2 mutés suppl en U 17	D 3	1
521052 – A.S.ST PRIVAT	13 /08/25	2 mutés suppl en U 20	Régional 1	1
521138 6 – NIMES LASALLIEN	25/07/25	1 muté suppl en U 17 1 muté suppl en U 15	D 1 D 1	1 2

Procédure d'octroi des « mutés supplémentaires »

-Les Clubs concernés doivent faire connaître l'équipe de Ligue ou de District pour laquelle ils souhaitent bénéficier du ou des mutés supplémentaires titulaires d'une licence « Mutation » en utilisant le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le Site du District.

Toute demande concernant l'incorporation de ce ou ces mutés supplémentaires devra parvenir impérativement avant le début du championnat :



- Au secrétariat de la LFO pour ce ou ces mutés incorporés dans une équipe disputant un championnat Ligue.
- Au secrétariat du DGL pour ce ou ces mutés incorporés dans une équipe disputant un championnat District.

Passé la date du championnat concerné le club perdra son droit à muté supplémentaire pour la saison en cours.

PROCHAINE REUNION

➤ Date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance
Christian BOUTADE

Le secrétaire de séance
Claude BOUILLET

Fin de l'officiel ...